

BCE/2015/3

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 février 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 février 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Recommandation de la Banque centrale européenne du 3 février 2015 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Latvijas Banka (BCE/2015/3)



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 10 février 2015
(OR. en)**

6091/15

UEM 31

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Mario DRAGHI, président de la Banque centrale européenne
Date de réception: 6 février 2015
Destinataire: M. Carsten PILLATH, directeur général, Conseil de l'Union européenne

Objet: RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
du 3 février 2015 au Conseil de l'Union européenne concernant la
désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Latvijas Banka
(BCE/2015/3)

Les délégations trouveront ci-jointe la recommandation de la Banque centrale européenne
BCE/2015/3.

p.j.: BCE/2015/3

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 3 février 2015

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire
aux comptes extérieur de la Latvijas Banka

(BCE/2015/3)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Latvijas Banka arrivera à expiration après la vérification des comptes de l'exercice 2014. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2015.
- (3) La Latvijas Banka a sélectionné KPMG Baltics SIA en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2015 à 2019,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Il est recommandé de désigner KPMG Baltics SIA en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Latvijas Banka pour les exercices 2015 à 2019.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 3 février 2015.

Le président de la BCE

Mario DRAGHI